

Le droit à l'éducation, un principe porté par l'association EVEIL depuis plus de 25 ans

Le 24 janvier marque la **Journée Internationale pour l'éducation** : l'accompagnement et la sensibilisation des plus jeunes sont des défis quotidiens mais aussi au long terme, qui impliquent tant les institutions que la société civile. A ce titre, l'association **Éveil**, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, s'engage **depuis plus de 25 ans** auprès des enfants et des jeunes sur le terrain, au travers de ses **programmes d'information sur la citoyenneté auprès des jeunes élèves, de la maternelle à la Terminale**, et au travers de ses partenaires institutionnels les plus proches, tels que le **COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant)**.



Atelier d'animation EVEIL à l'école maternelle Porte de Brancion à Paris

Depuis 1993, l'association **EVEIL** intervient **gratuitement dans tous les établissements scolaires de l'Éducation nationale**, de la maternelle à la Terminale, **y compris dans les DOM-TOM**, et réalise **chaque année plus de 2700 interventions gratuites**, sur des sujets tels que l'égalité fille-garçon, la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'usage citoyen des réseaux sociaux, le développement durable, l'orientation professionnelle, l'Europe ou l'hygiène et la santé. **Complémentaire des programmes scolaires**, son approche pédagogique est centrée sur l'interaction et le jeu, sous forme d'**ateliers et de débats**.

Éveil est **membre et administrateur du COFRADE**, qui fédère des associations qui œuvrent en France, sur un ou plusieurs des champs d'application de la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la CIDE**, dont l'article 29 qui s'inscrit pleinement dans la mission d'EVEIL : « *les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à : (...) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone* ».

Eveil est également **partenaire du programme Educadroit**, lancé par le Défenseur des droits en 2017 et qui fédère des intervenants autour de l'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s).

L'association Eveil œuvre depuis maintenant plus d'un quart de siècle pour le droit à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes : elle éveille chaque année 75 000 enfants et jeunes adolescents aux enjeux de la citoyenneté, leur permettant ainsi de réfléchir à leur rôle de citoyen et de devenir à leur tour des ambassadeurs sur les enjeux citoyens.

Découvrez les actions de l'association EVEIL en 2 minutes : <https://www.youtube.com/watch?v=6xkgubDnP0g>



*Pour l'éveil des jeunes
à la citoyenneté*

Pour inscrire vos élèves à une intervention citoyenne, rendez-vous sur le site de l'association EVEIL : <https://www.eveil.asso.fr/>

CONTACT PRESSE : Association EVEIL, Freddy Clairembault, Délégué Général, freddy.clairembault@eveil.asso.fr, 07 82 37 77 27.

A propos de l'association EVEIL :

ÉVEIL est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée par l'Education nationale. Depuis sa création en 1993, son ambition est de responsabiliser les jeunes, de leur donner envie de participer à la construction de la société, en les sensibilisant et en leur proposant des actions d'éducation à la citoyenneté en temps scolaire et périscolaire. Les thématiques abordées sont la citoyenneté, l'Europe, l'hygiène et la santé, le développement durable et l'orientation professionnelle.

L'association ÉVEIL réalise chaque année :

- plus de 2500 interventions sur les enjeux de la citoyenneté dans les établissements scolaires sur tout le territoire national, dont les DOM-TOM.
- le Prix Eveil à la citoyenneté, un concours vidéo sur la liberté d'expression et d'opinion, qui réunit pas moins de 200 élèves participants de collèges, de lycées et de Centres de Formations d'Apprentis en France.

L'association ÉVEIL est soutenue dans ses actions d'éveil à la citoyenneté par le Ministère de l'Éducation nationale, la DILCRAH, la Mairie de Paris, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, des collectivités territoriales et des grandes entreprises, engagés sur l'action citoyenne.